

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2020**

Absents : S. ALLIER – I. MOLLON.

Procurations : S. ALLIER à F. LAFOUGERE –I. MOLLON à M. SABOT.

1. APPROBATION DU PV DU 12/10/2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents ce procès-verbal.

2. PRETS LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la proposition du Crédit Agricole pour la mise en place de nouveaux prêts pour remboursement de celui arrivant à échéance en novembre 2020. Sur conseil de cet établissement bancaire, il propose de mettre en place 2 prêts :

- Un prêt à moyen terme pour un montant de 100 000.00 €, durée 15 ans, taux : 0.76 %, frais bancaires : 100 €
- Un prêt à court terme pour un montant de 800 000.00 €, durée 2 ans, taux : 0.60 %, frais bancaires : 800 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

3. TARIFICATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget assainissement est en déficit et que Monsieur le Trésorier municipal demande que ce dernier soit réduit. Il rappelle également que, pour la plupart des communes environnantes, il est facturé une part fixe et une part variable calculée sur le volume d'eau consommée (à partir des relevés effectués par la SAUR, en charge de la gestion de l'eau potable).

Après en avoir délibéré, il est décidé de fixer :

- une part fixe de 15 € par foyer raccordé à l'assainissement collectif,
- prix du m3 d'eau consommé : 1.20 € TTC (sur la base du fichier fourni par la SAUR).

Le minimum de facturation, mis en place pour la facturation 2020 par délibération du 24/02/2020, de 35 € pour les foyers raccordés à l'assainissement collectif dont la consommation est inférieure à 30 m3 est conservé.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité sur ces 2 délibérations.

4. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DU GANTET

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une convention avec le Syndicat du Gantet est nécessaire pour obtenir les relevés d'eau potable de la SAUR (relevés nécessaires pour la facturation à l'assainissement collectif).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, lors de la réunion des présidents d'association du 06/10/2020, il avait été décidé que les associations ne bénéficient plus systématiquement de subventions communales mais puissent avoir accès gratuitement à la maison du temps libre. Les associations ayant besoin d'une subvention devront en faire la demande argumentée. En conséquence, les subventions pour l'année 2020 sont les suivantes :

Anciens AFN	100.00 €
Asso. Féminine Félineoise	145.00 €
Coopérative scolaire Ecole St Marcel	175.00 €
Coopérative scolaire Collège Balbigny	60.00 €
Donneurs de Sang	105.00 €
Ecole Intercom. Montagnes du Matin	95 €/élève
Grotte de Félines	105.00 €
Scène pour tous	100.00 €
Maison d'Accueil Personnes Agées St Marcel (ADMR)	145.00 €
Sou des Ecoles St Marcel	175.00 €
USEP	80.00 €
Vélo Club Félineois	100.00 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Arrivée de Mme Isabelle MOLLON à 21h24 (la procuration à Mme Sabot devient caduque).

6. PRIX GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux présents l'obligation pour la Commune de mettre en place un service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants (à partir de 25 % de gréviste(s) durant les heures auxquelles les enseignements sont dispensés aux élèves.

Il ajoute que, pour répondre aux demandes des familles, la municipalité pourrait proposer un service annexe d'accueil. En conséquence, il propose de valider les horaires d'accueil des enfants en cas de grève des enseignants à partir de 7h45 le matin et jusqu'à 18h00 l'après-midi et de mettre en place un forfait d'accueil périscolaire d'un montant de 2€ pour le matin et 2 € pour l'après-midi à compter de ce jour.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT AIDE A L'ECOLE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de mettre en place un contrat aidé. La personne recrutée viendrait en renfort sur les temps de garderie périscolaire (temps de pause méridienne et de 16h30 à 17h30), pour le nettoyage et la désinfection des locaux, l'aide au lavage des mains et surveillance des élèves en début d'après-midi. Ce contrat serait établi en partenariat avec la Mission Locale du Roannais et serait subventionné par l'Etat à hauteur de 65 % du salaire brut.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

8. DEMANDE DE REPORT DE LOYERS « CHEZ CELINE »

Monsieur le Maire informe les élus de la demande de Céline Frénéat, mail du 16/11/2020, pour l'annulation des loyers en raison de la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, il est décidé de suspendre les loyers de Décembre 2020 et Janvier 2021. Afin de mesurer l'impact de la situation, les membres du Conseil Municipal demandent à connaître le pourcentage de perte de chiffre d'affaires sur la période de ce deuxième confinement. Les élus confirment leur souhait de soutenir son activité. C'est d'ailleurs ce que fait la Commune depuis toujours en proposant un local commercial dont le loyer modéré illustre son engagement et son soutien financier pour favoriser le commerce de proximité.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la majorité (8 pour, 3 contre et 4 abstentions).

11. QUESTIONS DIVERSES

Maryline VERNE indique que le mandat du CME actuellement en place se termine et des élections devraient avoir lieu en décembre. Le COPIL CME a fait des propositions à l'équipe enseignante et attend leur retour.

Elle précise également que les entretiens annuels des agents communaux sont en cours. Les agents de la voirie ont été reçus. Les entretiens concernant le personnel de l'école et du secrétariat seront réalisés prochainement.

Sébastien DELMAS informe les élus que la tondeuse auto-portée est hors service. Une étude sera faite pour, éventuellement, externaliser la tonte. Une réflexion sera également menée sur la végétalisation d'espaces verts et la mise en place d'une tonte raisonnée.

En ce qui concerne les bâtiments :

- l'ex maison Mathelin est désormais utilisée, au rez-de-chaussée, par la garderie et en salle de motricité ainsi qu'en salle de couchettes maternelle pour l'étage.
- Le problème du sèche-mains est résolu à la Salle du Temps Libre.
- Les contrats de location de salles seront retravaillés avec C. Legat et E. Dufour (salle du temps libre et vestiaires foot).
- Bâtiment La Ruche : le mobilier pour la cantine est commandé – les sanitaires sont terminés. Le branchement fibre devrait être rapidement effectif. L'aménagement de la cour est en réflexion.
- Clocher de l'église : devis de réparation établi pour un montant de 12 176 € HT.
- Eclairage public : l'ensemble de l'existant a été vérifié, des devis sont en attente pour la réparation de certaines lampes et pour la mise en place d'un nouvel éclairage au stade.
- Mairie : des fendards apparaissent dans le bâtiment en raison d'un affaissement sur un angle du bâtiment (mouvement de terrain dû peut-être à la sécheresse), un renforcement des angles du bâtiment sera nécessaire – devis reçu pour un montant de 4 300 € HT.

Isabelle MOLLON précise que le protocole sanitaire autorise les rencontres ados. Un concours de dessin est organisé jusque début décembre 2020.

David CARRICONDO informe les élus que les Brèves Félinosises seront distribuées dans la semaine et qu'une réunion concernant la communication autour de la commercialisation du lotissement est à prévoir.

Cédric LEGAT confirme les propos de David Carricondo.

Estelle DUFOUR précise que le Chemin de Chassenay est abîmé.

Hervé GROSBELLET indique que l'AG de Scène pour tous (groupe théâtre) s'est tenue le 18/10/2020 et que Josiane HUSTACHE est Présidente de l'Association.

Il précise qu'il y a eu de nombreux donateurs à la collecte organisée à Saint Just la Pendue. Il rappelle que le Téléthon sera organisé : soupe aux choux et billets de tombola.

Bernard BISSUEL précise que la marche du Téléthon pourrait être reportée en janvier 2021, à voir avec le contexte sanitaire.

Il indique qu'il reste 6 à 7h00 de travail à réaliser par le Syndicat de Villerest. Les travaux auront lieu prochainement.

Monsieur le Maire lui précise que Sébastien Allier reprendra contact avec lui pour la réfection du chemin de Nérondet.

Louis COSTA indique que les élus de la Commission des Solidarités se sont réunis pour les festivités de fin d'année. Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y aura pas de repas mais des

bons cadeaux chez la coiffeuse du village ou des colis. Des courriers sont adressés à chaque personne de plus de 70 ans inscrite sur les listes électorales.

Les résidents de la MAPA Chantepierre recevront également un colis.

Magali SABOT indique le marché de Noël sera proposé en drive ; l'organisation est à caler et une réunion sera prochainement organisée en mairie.

Nathalie CRIONNET informe l'assemblée que la bibliothèque est fermée mais qu'un système de drive est mis en place.

Frédéric LAFOUGERE se fait porte-parole de Sébastien ALLIER, absent

Il précise que la CC de Forez-Est a pris contact avec lui pour l'installation de containers à ordures ménagères enfouis ; à la charge de la commune le coût du terrassement et le reste par la CCFE. Dossier à faire avant le 31/12/2020.

Il prépare les dossiers de demandes de subvention voirie et amendes de police.

L'aménagement du Chemin de Lozy sera fait la semaine prochaine (revers d'eau).

Frédéric LAFOUGERE indique qu'il a participé à une réunion en Préfecture (CODERST) concernant le dossier des Carrières Thomas pour la centrale d'enrobés. Il a réitéré les arguments de la commune qui avait été actés par délibération. Il précise que des demandes supplémentaires ont été faites à l'entreprise : tests sur le bruit et la qualité de l'air ainsi que des horaires imposés pour les travaux. La préfecture a pris un arrêté pour se donner un temps supplémentaire pour l'étude du dossier

Plan Local d'Urbanisme et modifications. L'enquête débutera en le 22 novembre prochain.

Il a reçu en mairie, avec les adjoints, plusieurs administrés, gérants d'entreprises, pour divers projets et questionnements.

Projet ferme de l'Oasis : toujours en cours

Commission électorale : il a été proposé au TGI de remplacer Mr GUILLOT, qui ne souhaite pas reconduire sa mission, par Mr J.G. FARGE OU Mr J.F. MATHELIN. Le tribunal statuera. Il en profite pour remercier Mr GUILLOT pour sa collaboration et sa disponibilité durant de nombreuses années.

Abri scolaire : la Région Auvergne Rhône Alpes propose de financer des abribus ; dossier à étudier
Des radars pédagogiques ont été mis en place dans le bourg : résultats à recevoir de la CC de Forez-Est.

La prochaine séance publique du C. Municipal se tiendra le lundi 14 décembre 2020 à 20h00

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGERE**

